

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 octobre 2024 - DÉLIBÉRATION N° 63/2024

Ouvrant un emploi permanent de fonctionnaire communal au cadre d'emploi : « Exécution » spécialité "technique", grade d' « agent » : poste de soudeur

CONSEILLERS MUNICIPAUX (19)	Présent	Absent	Procuration à
Mme RAUZY Joëlle, ép. FRÉBAULT		X	CLARK Elvina
M. MENDIOLA Aroma	X		
Mme CLARK Elvina	X		
M. TEIKIOTIU Olive	X		
Mme FRÉBAULT Feiautini Hélène	X		
M. BONNO Charles	X		
Mme TIAIHO ép. LE BRONNEC Alanda		X	TEIKIOTIU Olive
M. SCALLAMERA Jean-Yves	X		
Mme KAYSER Tepua		X	
M. LE BRONNEC Yann		X	FREBAULT Hélène
Mme TETUAVEROA Elisabeth		X	BONNO Charles
M. BONNO Jean-Pierre	X		
Mme VAATETE Monique	X		
M. POEVAI Rogatien	X		
M. TOUATEKINA Haiihapaiatehaoe	X		
Mme O'CONNOR Odette		X	
M. TEHAAMOANA Etienne		X	
Mme MOKE Diane		X	
M. TEHAAMOANA Domingo		X	

SECRETAIRE DE SEANCE
CLARK Elvina

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	10	14

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 23 octobre 2024 (affichage le 23 octobre 2024) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures 30 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence du Maire, Madame Joëlle FREBAULT.

Exposé des motifs :

Le Maire informe l'assemblée délibérante que, conformément à l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement. Le Maire souligne la nécessité de renforcer le service technique par le recrutement d'un agent permanent au poste de soudeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et de groupements de communes de la Polynésie Française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et notamment son article 36 ;

Vu l'Arrêté n° HC 791 DIRAJ/BAJC du 17 octobre 2018 portant modification de l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emploi "exécution" ;

Vu la nécessité

Sur proposition du Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, par 14 voix pour dont 4 procurations, 0 abstention et 0 voix contre

ADOpte

Article 1 : Il est porté création d'un emploi permanent de fonctionnaire communal dans le cadre d'emploi « Exécution », relevant de la spécialité « Technique », au grade d' « agent ».

Article 2 : Ce recrutement, qui, concerne un agent soudeur, sera formalisé après exécution de la procédure en vigueur, et il devra être effectif au 15 novembre 2024.

Article 3 : Ce nouveau fonctionnaire communal auquel sera attribué le grade d'agent de la spécialité « technique » sera affecté à l'atelier municipal et sur tous les chantiers communaux, et pourrait intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune si besoin est.

L'indice de rémunération de départ sera conforme au barème en vigueur

Il s'agit d'un recrutement en Catégorie D, grade d'agent.

Article 4 : Les crédits annuels nécessaires à ce recrutement seront inscrits au budget communal

Article 5 : DIT que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 6 : DIT que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télérecours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire	1 ^{er} adjoint au maire	2 ^{de} adjointe au maire	3 ^{ème} adjoint au maire	4 ^{ème} adjointe au maire	5 ^{ème} adjoint au maire
Mme Joëlle FREBAULT	M. Aroma MENDIOLA	Mme Elvina CLARK	M. Charles BONNO	Mme Hélène FREBAULT	M. Olive TEIKIOTIU

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 04 11 2024

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,

(signature et cachet)

Le Maire Délégué M. Haiihapajateha de TOUATEKINA	Conseillère Municipale Mme Alanda TIAIHO	Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA	Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER	Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC	Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETUAVEROA
---	---	---	--	---	--

Conseiller Municipal M. Jean-Pierre BONNO	Conseillère Municipale Mme Monique VAATETE	Conseiller Municipal M. Rogatien POEVAI	Conseillère Municipale Mme BREMOND Odette	Conseiller Municipal M. Etienne TEHAAMOANA	Conseillère Municipale Mme Diane MOKE	Conseiller Municipale M. Domingo TEHAAMOANA
--	---	--	--	---	--	--